SYNTHÈSE
des réflexions et des échanges

Québec

86-03788/

SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ET DES ÉCHANGES DE LA CONFÉRENCE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

Dépôt légal
4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2 - 550 - 12525 - 8

AVANT PROPOS

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a enclenché depuis maintenant quelques mois un processus de consultation et de concertation de tous les intervenants concernés par sa double mission, à savoir: la gestion de la faune et le développement du loisir.

Ainsi, relativement à sa mission loisir, le Ministère a tenu les 14, 15 et 16 juin 1985 la Conférence sectorielle sur le développement sportif de base afin de recueillir, auprès des intervenants majeurs que sont les municipalités et les organismes de loisir, leur préoccupation et leur vision sur l'avenir du développement de ce secteur du loisir.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

AVANT-PROPOS i

TABLE DES MATIÈRES iii

INTRODUCTION 3

1. LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

1.1 **Suggestions du Ministère** 7
1.2 **Résumé des échanges des participants** 7
1.3 **Propositions émanant des échanges** 8
1.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 8
1.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 9

2. LA TENUE DE MANIFESTATIONS

2.1 **Suggestions du Ministère** 13
2.2 **Résumé des échanges des participants** 13
2.3 **Propositions émanant des échanges** 15
2.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 17
2.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 17

3. L'ENCADREMENT ET LE SUPPORT AUX PROGRAMMES

3.1 **Suggestions du Ministère** 21
3.2 **Résumé des échanges des participants** 22
3.3 **Propositions émanant des échanges** 24
3.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 25
3.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 25

PAGE

4. LA PROMOTION ET L'INFORMATION

4.1 **Suggestions du Ministère** 29
4.2 **Résumé des échanges des participants** 30
4.3 **Propositions émanant des échanges** 30
4.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 31
4.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 31

5. LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS

5.1 **Suggestions du Ministère** 35
5.2 **Résumé des échanges des participants** 36
5.3 **Propositions émanant des échanges** 36
5.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 37
5.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 37

6. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 **Suggestions du Ministère** 41
6.2 **Résumé des échanges des participants** 42
6.3 **Propositions émanant des échanges** 43
6.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 44
6.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 44

PAGE

7. LES MÉCANISMES DE CONCERTATION

7.1 **Suggestions du Ministère** 47
7.2 **Résumé des échanges des participants** 48
7.3 **Propositions émanant des échanges** 51
7.4 **Propositions du Ministre lors du sommet** 52
7.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre** 54

8. RAPPEL DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LES PARTENAIRES

8.1 **La définition du développement sportif de base** 59
8.2 **La tenue de manifestations** 59
8.3 **L'encadrement et le support aux programmes** 60
8.4 **La promotion et l'information** 60
8.5 **La formation des cadres sportifs** 60
8.6 **Le développement des équipements sportifs** 61
8.7 **Les mécanismes de concertation** 61

CONCLUSION 65

ANNEXE 69

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ce document rassemble sous une forme synthétique chacune des phases de la Conférence sectorielle sur le développement sportif de base. Le processus a débuté par la réalisation et la publication d'un document dans lequel le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche présentait sa vision de la situation, proposait un questionnement et soumettait un certain nombre de suggestions. Ce document, diffusé à l'ensemble des intervenants du secteur, avait comme but principal de servir de base aux discussions lors de la Conférence sectorielle.

L'événement rassemblait les représentants des mondes associatif, municipal et gouvernemental. Ces participants, répartis dans six ateliers (voir annexe), ont eu l'occasion tout au long de la journée d'émettre des opinions et d'amener des propositions en vue d'améliorer le développement du secteur. En complément au document de réflexion, certains participants se sont également inspirés du rapport final du Comité d'experts sur le développement sportif de base, publié en mars 1985, pour émettre certaines propositions.

La discussion en ateliers s'est articulée autour de sept grands thèmes qui ont constitué l'essence même des débats, soit:

- la définition du développement sportif de base;
- la tenue de manifestations;
- l'encadrement et le support aux programmes;
- la promotion et l'information;
- la formation des cadres sportifs;
- le développement des équipements sportifs;
- les mécanismes de concertation.

Cette journée de discussion fut suivie le lendemain d'une plénière et d'un sommet. Dans le cadre de ce sommet, le ministre Jacques Brassard présentait aux représentants du monde associatif et du monde municipal les propositions ministérielles issues pour l'essentiel des discussions des ateliers.

Ce rapport-synthèse présente, par thème de discussion, les échanges et les propositions issus de chacune des étapes de cette consultation, soit:

- les suggestions du Ministère émises dans le document de réflexion;

- le résumé des échanges des participants lors de la discussion en ateliers;

- les propositions qui ont émané des échanges en ateliers;

- les propositions du Ministre lors du sommet;

- les réactions des partenaires face aux propositions du Ministre.

Cette publication vise à fournir à tous les intervenants intéressés par le développement sportif de base un condensé qui permettra à tous de retrouver une information structurée de tout le déroulement de la Conférence sectorielle sur le développement sportif de base.

LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

1. LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

1.1 Suggestions du Ministère

Dans le document présenté aux participants des différents ateliers, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche diffusait la définition suivante du développement sportif de base:

> "Le développement sportif de base est un processus qui consiste à mettre en situation des Québécois et des Québécoises et plus particulièrement les jeunes de 22 ans et moins pour leur permettre de s'initier, se récréer et, pour certains d'entre eux, se perfectionner par le biais d'une pratique sportive reconnue permettant ultimement le développement optimal de leurs capacités".

1.2 Résumé des échanges des participants

À la lecture de cette définition, certains organismes ont manifesté des craintes et certaines appréhensions. La Société des Jeux du Québec, la fédération unisport et les représentants des conseils régionaux de loisir du Québec ont fait front commun afin qu'aucune limite ou précision d'âge ne soit incluse dans la définition comme c'est le cas actuellement. Selon ces organismes, la limite d'âge marginalise les usagers et par le fait même restreint les activités sportives pouvant être développées. En plus d'être gênante et restrictive, la limite d'âge pourrait, selon eux, provoquer une omission involontaire des autres usagers dans la mise sur pied de nouveaux programmes. Toutefois, tous sont d'accord sur le fait que le développement sportif de base touche davantage les moins de 22 ans, mais ils préfèrent que l'idée demeure implicite.

Par contre, le monde scolaire et le sport étudiant font état de la largesse de la définition et ne voient pas en quoi elle est restrictive. Selon eux, elle ne fait que mentionner "plus particulièrement les jeunes de 22 ans et moins" et le fait que le développement sportif de base vise d'abord et essentiellement une clientèle en apprentissage, soit les jeunes.

1.3 **Propositions émanant des échanges**

ATELIERS

Propositions des participants	A	B	C	D	E	F
1. Que la définition proposée par le M.L.C.P. soit acceptée telle que formulée et qu'elle soit véhiculée dans chaque milieu					C	
2. Que soit exclu de la définition "et plus particulièrement les jeunes de 22 ans et moins"				Q		Q
3. Que soit biffé dans la définition "des jeunes de moins de 22 ans et moins" et que cet énoncé soit remplacé par "plus particulièrement les jeunes"	C	C	C			
4. Que les définitions des concepts accompagnent toujours celle du développement sportif de base			C			

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

1.4 **Propositions du Ministre lors du sommet**

Le Ministre propose aux participants du sommet que l'ensemble des partenaires adoptent la définition suivante:

> "Le développement sportif de base est un processus qui consiste à mettre en situation des Québécois et des Québécoises pour leur permettre de s'initier, se récréer et, pour certains d'entre eux, se perfectionner par le biais d'une pratique reconnue permettant ultimement le développement optimal de leurs capacités".

Définitions des concepts utilisés:

Mettre en situation: Création d'un cadre formel d'apprentissage avec des ressources à l'appui

S'initier : Apprentissage d'un geste sportif et des règles du jeu en vue d'une pratique organisée ou en dilettante

Se perfectionner : Développement optimal de ses aptitudes dans la pratique d'un sport donné pour autant aspirer ou répondre aux exigences d'une pratique sportive dite d'excellence

Pratique sportive reconnue : Sans ignorer certains jeux dérivés de sports, cette notion désigne les sports dont la pratique est reconnue soit aux plans canadien et international

Développement optimal des capacités : Offrir une qualité d'encadrement permettant ultimement à certains de développer de façon optimale leurs qualités athlétiques

1.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre**

La Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec souligne que le concept "se récréer" inclus dans la définition du secteur n'est pas présenté. Ce concept devra donc être ajouté après celui de "s'initier" de la façon suivante:

Se récréer : Poursuite des objectifs de bien-être et d'occasion de temps de loisir sans ambitionner un perfectionnement significatif

Les partenaires souscrivent à la proposition corrigée qui respecte les consensus dégagés en atelier.

LA TENUE DE MANIFESTATIONS

2. LA TENUE DE MANIFESTATIONS

2.1 **Suggestions du Ministère**

L'objectif du Ministère est de créer une situation qui permettrait de parfaire un apprentissage et de mesurer ses progrès en matière de pratique sportive. La stratégie d'action du Ministère est d'inviter les partenaires du secteur à se pencher sur la question des manifestations par le biais de la table nationale. Cette stratégie vise les trois milieux suivants: le monde municipal, le monde scolaire et le monde associatif. Le milieu municipal pourrait aborder les aspects suivants: date de tenue, période de mise en candidature et le type d'événement proposé selon la période de l'année. Au monde scolaire, le Gouvernement propose de conjuguer les efforts auprès des organismes nationaux afin d'offrir aux jeunes une qualité d'encadrement plus adéquate. Au monde associatif, il suggère d'éviter le dédoublement des manifestations et invite la Société des Jeux du Québec à se rapprocher des besoins des municipalités. Quant aux organismes locaux de loisir, le Ministère s'interroge à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'établir des mécanismes formels de concertation afin d'assurer un cadre à cette collaboration.

2.2 **Résumé des échanges des participants**

Dans l'ensemble des ateliers, la majorité des échanges a porté sur la possibilité d'éviter les dédoublements des manifestations par la création d'un réseau unique.

Le monde scolaire affirme que le principe est admis par tous et qu'il ne reste qu'à s'ajuster en ce qui concerne les modalités. Le Regroupement Loisir Québec, la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec et la Société des Sports du Québec sont d'accord pour faire de la fédération le maître d'oeuvre de l'élaboration du plan de concertation avec les partenaires suivants: milieux d'accueil (municipal, scolaire, privé), organismes des réseaux, organismes régionaux et, enfin, tous ceux concernés par le développement sportif de base.

Les conseils régionaux de loisir affirment que les fédérations et les autres partenaires devront partager la responsabilité de l'élaboration du plan et devront en assigner le modèle de fonctionnement. La Conférence québécoise du sport étudiant mentionne que les autres partenaires pourraient être des fournisseurs d'équipements et qu'ils devraient les identifier. La Conférence québécoise du sport étudiant croit encore à un réalisateur unique dans chacune des disciplines sportives et qu'il faut, en matière de soutien aux réseaux de compétition, partir du niveau local pour ensuite déterminer le réseau régional et provincial. De plus, l'Union des municipalités du Québec souhaite que soit identifié un intervenant local unique pour chaque réseau unisport.

La réalisation du réseau unique ne se fera, affirment la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, que par la concertation qui demeure la clef de voûte pour en arriver à l'intégration des actions en vue d'un réseau unifié. Toutefois, la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec prône la souplesse. Par ailleurs, c'est justement ce manque de concertation que déplorent avec vivacité certains représentants du monde municipal. En effet, ils se plaignent qu'on les associe trop tard lors des manifestations d'envergure. Pour pallier à cette difficulté, il faudrait, selon la Société des Jeux du Québec, établir une concordance dans le calendrier des événements qui se vivent à ces différents niveaux. Aussi, avant de choisir les manifestations qui seront tenues, il faut bâtir un plan de développement qui tiendra compte des besoins préalablement identifiés.

Si les divers partenaires s'entendent sur l'émergence d'un seul réseau de compétition, ils sont conscients que des choix devront être faits quant aux lieux d'accueil. Ce choix de lieux d'accueil, mentionne la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, devra se faire selon la qualité de ces lieux que ce soit au niveau local, régional ou national. La Société des Jeux du Québec renchérit cette remarque en disant que ces choix devront être faits dans un processus de concertation régionale en rejoignant les participants eux-mêmes.

2.3 **Propositions émanant des échanges**

Propositions des participants	ATELIERS A	B	C	D	E	F
1. Que d'une façon générale tous les partenaires du développement sportif de base tendent à favoriser l'émergence d'un seul réseau de compétition dans une même discipline	C	C	C	C	C	C
2. Qu'une fois ce réseau de compétition reconnu, l'on accepte le principe de lieux de réalisations multiples pour assurer le développement de la discipline sportive	C		C	C	C	C
3. Que le décloisonnement des clientèles soit la pierre angulaire de l'idée même du réseau unique		C	C			
4. Que l'idée de base de la reconnaissance d'un seul réseau de compétition avec des lieux de réalisations multiples s'appuie sur la concertation active des partenaires municipaux, scolaires et associatifs pour déterminer le milieu d'accueil le plus apte au développement disciplinaire	C	C	C	C	C	C
5. Que la fédération unisport agisse comme déclencheur de la concertation dans l'étape de l'élaboration des plans unidisciplinaires	Q	C	C	C	C	
6. Que les Jeux du Québec soient davantage considérés comme un programme qui s'exprime à travers un réseau de manifestations adapté aux stratégies locales, régionales et nationales						Q
7. Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche bonifie le programme national de soutien aux activités de loisir municipal afin qu'il permette le développement sportif de base (Société des Sports du Québec et Regroupement Loisir Québec)	Q					
8. Que le cadre des régions d'un organisme à l'autre soit harmonisé de façon à faciliter la gestion des programmes et, au besoin, de réviser à la baisse le nombre de régions en tenant compte de la dimension logistique et de l'Île de Montréal (Sport scolaire)	C					
9. Que l'on confirme la reconnaissance de catégories d'âges uniformes par sport (Regroupement Loisir Québec et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche)	C					

10. Qu'un programme de soutien triennal soit mis sur pied pour assurer une stabilité au développement sportif de base	C						
11. Que l'on favorise, par des législations, l'autofinancement des organismes	C						
12. Que l'idée d'une version permanente des Jeux d'été soit rejetée (Soccer)	C						

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

À ces propositions s'ajoutent deux déclarations de principes émises par l'atelier F:

- 1re déclaration

Tout en reconnaissant la volonté et la capacité des municipalités de soutenir les comités organisateurs des manifestations sportives sur son territoire, ces comités devraient obtenir le consentement des autorités municipales avant de s'engager plus loin (municipalités).

Que les municipalités se dotent d'un moyen qui leur permettra de cerner leur stratégie propre en matière de sport et ceci, tant au plan local que régional et national.

- 2e déclaration

L'harmonisation et le décloisonnement souhaités lors de la concertation des intervenants doivent favoriser la création d'un seul réseau de compétitions avec plusieurs lieux de réalisation en choisissant les meilleurs milieux d'accueil aux niveaux local, régional et national. Il appartiendra donc aux tables de concertation locale, régionale ou nationale de départager les responsabilités des uns et des autres (Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, Conférence québécoise du sport étudiant et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.)

2.4 Propositions du Ministre lors du sommet

Afin de faire suite aux propositions des partenaires, le Ministre présente le libellé suivant:

- Que chaque fédération unisport établisse ses besoins en matière de championnats, de jeux et de compétitions unidisciplinaires. Une fois ces besoins identifiés, que la table nationale de concertation précise les véhicules, les instruments et les moyens permettant de concrétiser l'idée d'un seul réseau de compétition par discipline avec des lieux de réalisations multiples et une programmation intégrée de l'ensemble des manifestations.

- Qu'un plan stratégique d'intervention soit déposé par la table nationale de concertation lors de la Conférence nationale du loisir pour une application graduelle à partir de 1986 afin que ce processus soit complètement terminé pour 1987. Ce réseau unique de compétition doit s'appuyer sur la diversité des disciplines, des partenaires et des lieux de réalisations et il doit prendre soin d'intégrer les clientèles spécifiques. Dans le cadre de ses travaux, la table nationale de concertation devra prendre en considération la préoccupation et la reconnaissance d'une catégorie d'âge uniforme par discipline.

2.5 Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre

Du côté du monde associatif, le Regroupement Loisir Québec manifeste sa déception quant à la formulation de la proposition qui ne respecte pas les consensus dégagés en ateliers. On est bien sûr d'accord sur l'unification des réseaux, mais on mentionne que la proposition reste faible sur les autres aspects, telle l'identification des lieux de compétitions. De plus, il faut s'assurer que la fédération soit responsable de l'élaboration de son plan unidisciplinaire. Quant à l'harmonisation de ces plans, elle pourra relever de la table nationale de concertation.

Certains organismes, telles la Société des Jeux du Québec et la Conférence québécoise du sport étudiant, s'inquiètent sur le sort qui sera réservé aux calendriers des manifestations déjà prévues.

Du côté du monde municipal, on est resté à l'écart du débat sur cette question considérant que, tant qu'il y aura des villes intéressées à recevoir des jeux, l'Union des municipalités du Québec n'a rien à dire.

Le Ministre se dit d'accord pour reformuler la proposition en y intégrant la responsabilité du plan unidisciplinaire par chaque fédération. Il demande cependant que la priorité soit mise sur ce dossier et que le calendrier proposé soit respecté. Le Ministre s'engage de plus à tenir les engagements déjà pris en ce qui a trait aux finales des Jeux du Québec et aux compétitions du réseau scolaire jusqu'à la fin de 1986.

L'ENCADREMENT ET LE SUPPORT AUX PROGRAMMES

3. L'ENCADREMENT ET LE SUPPORT AUX PROGRAMMES

3.1 Suggestions du Ministère

L'objectif du Ministère est d'en arriver à définir les modalités d'accueil et de support de la clientèle-cible au sein des activités et de l'initiation au geste sportif. D'une manière générale, les organismes reconnaissent la pertinence des programmes de support. Par ailleurs, le Ministère est d'avis que des efforts supplémentaires doivent être consentis afin, d'une part, d'harmoniser la carte des régions de façon à faciliter la gestion des programmes et, d'autre part, de développer des mesures pour accélérer le mouvement d'intégration des personnes handicapées.

En regard du monde municipal, le Ministère suggère de faire des efforts en vue d'améliorer la qualité des clubs par le perfectionnement de son personnel et d'élaborer une politique locale en concertation avec les partenaires locaux et régionaux. De plus, il serait à l'avantage des municipalités de développer une programmation estivale adéquate et de favoriser l'accessibilité des lieux de loisir. L'intermunicipalisation pourrait favoriser la mise sur pied d'un service de loisir.

Pour le monde scolaire, les solutions sont d'un autre ordre. La préoccupation du Ministère est de trouver quelles mesures pourraient assurer une utilisation maximale des ressources humaines et physiques disponibles. Le Ministère suggère d'étudier d'abord les possibilités afin d'augmenter le nombre de programmes de perfectionnement du geste sportif et de mettre en place des départements de sport dans les institutions scolaires. De plus, il faudrait accentuer l'offre des programmes d'activités sportives "intra muros" à tous les niveaux. Afin de compléter ces mesures, la formule des clubs sportifs pourrait être accentuée afin d'offrir un meilleur choix d'activités.

Quant aux organismes régionaux et nationaux, la stratégie d'action du Gouvernement vise à envisager la mise en place d'une structure de concertation à tous les paliers afin de permettre à tous les organismes d'explorer des formules qui rentabiliseraient l'ensemble des ressources. Les fédérations unisport pourraient mettre en branle un plan qui servirait à guider l'action de tous. Aussi, le regroupement de certains organismes sportifs permettrait de réduire les coûts administratifs et augmenterait ainsi la part de budget affecté aux programmes. Enfin, si l'étude sur les groupes d'âge était actualisée, cela pourrait faciliter l'harmonisation des disciplines.

3.2 Résumé des échanges des participants

Ce volet de la Conférence sectorielle a soulevé peu d'échange dans les différents ateliers. D'ailleurs, deux ateliers n'ont pas abordé ce sujet.

Parmi les discours recueillis, il semble que les participants voient comme une nécessité d'uniformiser le plus possible le découpage régional. En fait, ils souhaitent ardemment que ce découpage soit unique et ce, pour tous les intervenants gouvernementaux et associatifs. À cet égard, l'Union des municipalités du Québec demande de tenir compte du fait que les gens n'acceptent pas "illico" d'aller pratiquer leurs sports dans des endroits différents de leur patelin lors d'un redécoupage régional. Le secteur unisport renchérit en mentionnant qu'il ne faut pas restreindre la participation des individus par trop de contraintes de découpage régional.

En ce qui a trait aux regroupements d'âges proposés, tous semblent d'accord sauf peut-être pour un des représentants de la Conférence québécoise du sport étudiant; selon lui, les plus de 22 ans deviendraient les derniers dans l'ordre prioritaire. Dans l'atelier E, le Regroupement Loisir Québec et la Conférence québécoise du sport étudiant ont déposé des documents qui retiennent l'attention sur les thèmes traitant des groupes d'âges et des personnes handicapées. Selon les membres de cet atelier, il faut reconnaître la pertinence d'avoir, pour toutes les disciplines, une intervention axée sur des groupes d'âges reconnus comme prioritaires.

De plus, ils affirment que l'âge minimal pour amorcer le développement sportif individuel devrait être défini plus justement.

Quant aux clubs sportifs, la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, les fédérations unisport et la Société des Sports du Québec déplorent leur départ malheureux au premier niveau. La Conférence québécoise du sport étudiant considère qu'il faudrait revenir sur cette idée et en accentuer la formule par une révision d'un programme d'assistance financière. On constate que la disparition de certains programmes a eu un impact fort négatif sur le développement sportif de base comme c'est le cas pour le soutien gouvernemental aux clubs sportifs. L'implantation de clubs sportifs au premier niveau ne semble par intéresser le monde municipal. Selon ces représentants, ces clubs sont tout simplement trop difficiles à implanter. À cet égard, l'Union des municipalités du Québec fait remarquer qu'il y a un changement de philosophie de la part des municipalités face entre autres aux programmes de soutien aux activités de loisir municipal; qu'une nette baisse d'enthousiasme est visible. S'il y a une baisse de motivation, peut-être faut-il en chercher la cause dans les difficultés qu'éprouvent les petites municipalités à être soutenues par des programmes adaptés à leurs besoins.

En conclusion, tous les participants semblent d'accord avec les six recommandations du Comité d'experts, lesquelles visent le développement sportif de base auprès des clientèles particulières à quelques modifications près. Des propositions ont été faites en ce sens. De plus, les participants proposent des mesures de financement afin de favoriser le développement sportif de base.

3.3 **Propositions émanant des échanges**

Propositions des participants	ATELIERS A	B	C	D	E	F
1. Que l'on reconnaisse des catégories d'âges uniformes par sport selon l'étude du comité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur le sujet		C		C	C	
2. Que soit reformulé un programme en favorisant le développement des disciplines de concert avec les fédérations unisport et leurs associations régionales en réactivant un programme de soutien aux clubs sportifs locaux dans le respect de la maîtrise d'oeuvre municipale		C		C		
3. Que soit inscrit un programme de découverte et d'initiation sportive au primaire				C	C	C
4. Que des programmes de rattrapage soient mis sur pied pour les femmes en matière de participation et de gestion en sport				C	C	
5. Que des actions spécifiques et des normes plus ouvertes soient entreprises pour le milieu rural				C	C	
6. Que le redécoupage régional soit fait en fonction des municipalités régionales de comté, des territoires, des commissions scolaires, et si possible, que soit diminué le nombre de régions				C	C	C
7. Que la décision finale sur le découpage régional revienne à l'État et que cette décision soit prise à la lumière d'une consultation sur le sujet		C				
8. Que soit donnée à la Régie de la sécurité dans les sports une ampleur administrative concordante avec la problématique en matière de sécurité				C		
Financement						
9. Que soit créé un programme de financement d'équipements lourds et intermédiaires au niveau local		C				
10. Que soient réalignés certains argents de programmes gouvernementaux vers ceux issus du milieu (Société des Sports du Québec)		C				

11. Que le programme Kino soit réaligné de façon à permettre l'attribution de mandats de réalisation des stratégies d'action relatives aux sports, aux organismes réalisateurs reconnus tels: municipalités, structures scolaires et clubs privés (Société des Sports du Québec et Conférence québécoise du sport étudiant)					C		

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

3.4 **Propositions du Ministre lors du sommet**

Compte tenu de l'incidence des actions d'encadrement et de support au développement de programmes sur les interventions des partenaires au niveau municipal:

- Que l'analyse des propositions touchant ce niveau d'intervention soit référée à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal.

Compte tenu de l'incidence sur les interventions des partenaires régionaux de la proposition concernant le redécoupage régional en fonction entre autres des limites des municipalités régionales de comté et des territoires des commissions scolaires, il apparaît approprié:

- Que cette proposition soit référée pour analyse à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional.

3.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre**

Le monde municipal soulève le problème du redécoupage territorial en cours dans certaines fédérations, afin notamment de s'ajuster aux limites des municipalités régionales de comté, ce qui implique des problèmes pour certains jeunes qui se retrouvent dans des régions différentes selon la discipline pratiquée.

Le représentant scolaire mentionne qu'il faudra tenir compte des territoires des commissions scolaires dans le redécoupage des régions.

Le Ministère demande au Regroupement Loisir Québec s'il ne pourrait pas suspendre les modifications aux limites des régions entreprises par certaines fédérations jusqu'à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional. Le Regroupement Loisir Québec se dit prêt à accepter un tel moratoire sur les changements aux territoires d'intervention des organismes nationaux.

La proposition de reporter les discussions sur ce sujet à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional est acceptée par tous les partenaires.

LA PROMOTION ET L'INFORMATION

4. LA PROMOTION ET L'INFORMATION

4.1 **Suggestions du Ministère**

Sur ce sujet, l'objectif du Ministère est de promouvoir la pratique des activités sportives par une diffusion des programmes et du résultat des activités. Aux dires de certains organismes, le Ministère n'affirme pas suffisamment son leadership en matière de communication. Afin de permettre une meilleure harmonisation des programmes d'information et de promotion, la stratégie du Gouvernement vise d'abord à établir un volet de subvention à des campagnes de promotion et à la production de documentation et, en second lieu, elle entend soutenir des campagnes de promotion nationales visant l'ensemble de la clientèle.

Au palier municipal, le Gouvernement vise à encourager les publications conjointes intermunicipales en vue de faire connaître de façon globale l'offre d'activités sur un territoire donné. De plus, afin d'améliorer les conditions qui permettraient de faciliter un rapprochement entre les réseaux scolaire et municipal, il faudrait encourager les publications conjointes scolaires-municipales ou intermunicipales en vue de faire connaître de façon globale les activités sur un territoire précis.

En ce qui concerne les organismes régionaux et nationaux, on souligne une amélioration. Toutefois, les usagers reçoivent parfois des séries de messages difficiles à décoder à cause de leur caractère spécialisé et hermétique. Aussi, le Gouvernement invite ces organismes à développer des véhicules communs et à simplifier le contenu des informations à diffuser dans le cadre de communiqués et de reportages dans les médias écrits ou électroniques.

4.2 Résumé des échanges des participants

Tous les participants trouvent que l'information et la promotion sont nécessaires mais personne n'est apte et disposé à discuter sur des mécanismes tant et aussi longtemps qu'un plan unidisciplinaire ne sera pas mis sur pied. Un représentant du Regroupement Loisir Québec considère qu'il est ardu de se prononcer sur un sujet sur lequel on ne possède pas d'outil de mesure et de clientèle-cible identifiée ainsi que de ressource. Un représentant de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec va dans le même sens en disant qu'il se sent impliqué mais pas suffisamment informé. À cela, un des représentants du Ministère réplique que ce dernier offre des disponibilités en ce sens. Ainsi, les quatre propositions émanant du Ministère sont retenues comme base de promotion et d'information.

4.3 Propositions émanant des échanges

Propositions des participants	ATELIERS A	B	C	D	E	F
1. Établir, dans le cadre du programme régulier de soutien aux organismes nationaux, un volet de subvention à des campagnes de promotion spécifiques et à la production de documentation plus adaptée aux besoins des clientèles					C	
2. À l'occasion, soutenir des campagnes de promotion nationales visant l'ensemble de la clientèle ou une clientèle particulière, tels les personnes handicapées, les municipalités, le réseau scolaire et le secteur privé					C	
3. Encourager, dans les cas où c'est possible, les publications conjointes scolaires-municipales ou intermunicipales en vue de faire connaître de façon globale l'offre d'activités sur un territoire donné					C	
4. Inviter les organismes à développer des véhicules communs et à simplifier le contenu des informations à diffuser dans le cadre de communiqués et de reportages dans les médias écrits ou électroniques					C	

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

4.4 Propositions du Ministre lors du sommet

- Qu'une campagne de publicité impliquant tous les partenaires, soit le réseau scolaire, les municipalités et les associations, soit tenue en septembre 1986, de façon à promouvoir le développement du secteur.

- Que cette campagne de promotion soit axée sur le soutien des stratégies particulières des divers niveaux d'intervention et que chacun d'eux fournisse des ressources professionnelles et financières à la réalisation de cette campagne à l'intérieur de ses programmes réguliers.

4.5 Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre

Le représentant de la Conférence québécoise du sport étudiant remarque que dans la formulation du premier libellé, on n'identifie plus le réseau scolaire comme le partenaire privilégié des municipalités. Le libellé énumère simplement tous les partenaires. Ce dernier fait remarquer au Ministre que le langage est important et si les formulations claires ne sont pas respectées, ce sont eux qui en porteront les conséquences.

Le représentant du Regroupement Loisir Québec précise que personne ne s'objecte à la réalisation d'une campagne publicitaire. En revanche, il faudra, si une campagne publicitaire est lancée, qu'il existe à la base un objectif précis qui tiendra compte des clientèles, des saisons et des intervenants actifs à ce moment-là. À ce niveau, cet intervenant propose la prudence.

LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS

5. LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS

5.1 Suggestions du Ministère

L'intervention du Ministère en matière de formation de cadres sportifs s'est toujours faite indirectement par le biais du soutien apporté à ses partenaires nationaux. Son objectif principal actuel est d'être en mesure de fournir aux non-spécialistes une formation adéquate et un perfectionnement du personnel. Pour ce faire, le Ministère suggère que l'on procède à la relance du dossier afin d'actualiser certaines mesures proposées par le comité ayant fait l'étude de cette question en 1979. De plus, il entend inscrire la formation des cadres sportifs au titre des priorités de la table nationale.

Plus que toute autre, la municipalité devrait être en mesure d'identifier et de donner priorité aux besoins de formation. Le plus urgent dans l'immédiat en matière de perfectionnement serait d'établir une meilleure coordination au niveau local afin d'identifier les principaux besoins en matière de formation. De plus, une attention particulière devrait être portée à la formation et au perfectionnement afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Quant au réseau scolaire, il importe qu'il poursuive la réalisation de programmes adaptés aux besoins et qu'il mette en place les mécanismes permettant à l'ensemble de bénéficier de leur expertise. Afin de faire bénéficier davantage ses partenaires, la stratégie d'action du réseau scolaire devrait être axée sur le développement des programmes de formation et de perfectionnement adaptés aux besoins des jeunes. Ainsi, les jeunes s'impliqueraient peut-être davantage dans l'encadrement de leur programme.

En ce qui concerne les organismes régionaux et nationaux, il y aurait lieu de poursuivre l'effort de regroupement de façon à uniformiser certaines approches. Pour ce faire, leur stratégie d'action devrait être axée sur

une intensification de l'offre des programmes de formation et de perfectionnement s'adressant aux intervenants locaux. De plus, une stratégie globale et intégrée de formation pourrait être envisagée et l'on devra porter une attention particulière à la formation de cadres féminins.

5.2 Résumé des échanges des participants

Dans plusieurs ateliers, les participants n'ont pas voulu mettre d'emphase à discuter ce thème, ce sujet n'étant pas jugé prioritaire. Cependant, deux possibilités en regard de la formation des cadres ressortent des échanges. Les participants ont manifesté le désir que soit intégré au plan unidisciplinaire un plan de développement de formation intégré aux réseaux. D'autre part, on a souhaité que la table régionale de concertation reçoive un mandat d'inventaire des besoins en matière de formation des cadres sportifs. D'ailleurs, les représentants des fédérations unisport soulignent l'existence de plusieurs rapports qu'il faudrait dépouiller avant d'en soutirer une expertise utile aidant à dégager des avenues possibles.

5.3 Propositions émanant des échanges

ATELIERS

Propositions des participants	A	B	C	D	E	F
1. Que la table nationale de concertation devrait faire de la formation des cadres sportifs une de ses premières priorités			C			
2. Que le plan unidisciplinaire de développement comprenne un plan de formation des cadres sportifs					C	

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

5.4 Propositions du Ministre lors du sommet

- Que l'examen du dossier de la formation des cadres sportifs soit reconnu comme l'une des tâches prioritaires de la table nationale de concertation de façon à produire un rapport pour septembre 1986.

5.5 Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre

À ce sujet, le Ministre mentionne que l'examen de la formation des cadres sportifs est en cours et que ce thème sera traité de façon prioritaire par la table nationale de concertation de manière à produire un rapport pour septembre 1986. Tous les partenaires sont satisfaits. Aucun autre commentaire n'est formulé.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 **Suggestions du Ministère**

Le Ministère s'est limité jusqu'à maintenant à analyser et à soutenir les demandes. Depuis les cinq dernières années, l'accent fut davantage mis sur la rénovation d'équipements existants.

Le Ministère s'interroge si en plus il ne devrait pas s'impliquer dans l'identification des déficiences de façon à assurer une meilleure répartition des ressources. Le Ministère, en optant pour cette approche, devra poursuivre une concertation interministérielle permanente.

Cette stratégie d'action conduira le Ministère à maintenir le soutien à des formules de transformation et de réaménagement des équipements existants. Il entend ajuster également son intervention pour corriger les inégalités dans la répartition des équipements et entend privilégier les équipements qui assurent la plus large accessibilité.

Au niveau municipal, une carence est notable au niveau des équipements lourds. Il faudrait arrêter une politique d'accessibilité à tous les équipements sportifs sur le territoire municipal en explorant des formules d'entente avec les partenaires scolaires ou privés. Cette politique permettrait au Ministère d'atteindre son objectif, soit de compléter la mise en place d'un réseau d'équipements sportifs et d'en faciliter l'utilisation.

En regard des équipements, c'est le milieu scolaire qui est le plus développé. Toutes ces ressources, une fois les besoins pédagogiques satisfaits, doivent être mises à la disposition de la communauté en dehors des périodes réservées aux besoins scolaires.

Quant aux organismes régionaux et nationaux, ils doivent centrer leur stratégie d'action de façon à offrir leur expertise et leur support aux municipalités et aux organismes locaux pour la production de documents

techniques spécialisés permettant une meilleure connaissance des exigences en matière d'équipements et de matériels spécialisés.

En ce qui concerne les organismes locaux, ils disposent d'un réseau d'équipements qui a exigé des investissements importants. La municipalité, en agissant de concert avec eux, pourrait augmenter et diversifier son réseau d'équipements. De plus, une telle approche permettra d'éviter le dédoublement des équipements.

6.2 **Résumé des échanges des participants**

Des participants font d'abord remarquer qu'il ne faudrait pas oublier que les équipements légers sont également importants et que les propriétaires doivent se préoccuper de leur renouvellement et du maintien de leur qualité.

Ainsi, une utilisation plus importante due à une plus grande accessibilité des équipements entraîne éventuellement des coûts supplémentaires. C'est là le principal problème qui freine la concertation scolaire-municipale. Les représentants du monde scolaire affirment qu'il faut d'abord viser à l'accessibilité des services au moyen de la concertation et en faire payer la facture à l'utilisateur. À cet égard, le monde scolaire est conscient que les problèmes se situent au niveau des coûts. Il suggère au Ministère de se doter d'un ou de deux modèles d'entente scolaire-municipale et de les proposer aux deux milieux pour favoriser les échanges. L'Union des municipalités régionales de comté du Québec hésite à demander au Ministère d'encadrer une telle démarche.

Quant aux représentants de l'Union des municipalités du Québec, ils soulignent que les conventions collectives et la politique sont les principales barrières qui empêchent la finalisation d'ententes scolaires-municipales et souhaitent une implication gouvernementale plus directive au niveau de la concertation. De plus, c'est cette même absence de concertation adéquate qui a des impacts énormes sur les activités sportives des clubs locaux.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec est d'avis qu'en offrant des services supplémentaires à la population, la taxation devra augmenter en proportion; d'une accessibilité plus ouverte découlera un contrôle plus intense des équipements.

Si le milieu scolaire possède les équipements, mentionne le monde municipal, les municipalités n'ont pas toujours les moyens de défrayer les coûts d'utilisation de ces équipements surtout si elles ne possèdent pas de monnaie d'échanges.

Comme pour baliser ces discours, la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec déclare qu'il ne faut plus s'arrêter uniquement à l'idée de mettre en place un mécanisme de surveillance des coûts facturés par les utilisateurs, mais plutôt qu'il faut agir dorénavant de manière à débloquer des ententes entre le scolaire et le municipal.

6.3 **Propositions émanant des échanges**

Propositions des participants	ATELIERS A	B	C	D	E	F
1. Viser l'universalité de l'accessibilité par la concertation obligatoire scolaire-municipale pour tout équipement au niveau local et par la mise en place d'un mécanisme de surveillance sur les coûts facturés aux utilisateurs d'équipements				C		
2. Que le mécanisme de surveillance précité sur les coûts ait un pouvoir de recommandation				C		
3. Que soit actualisé le plan national d'équipements lourds et intermédiaires				C		
4. Viser l'universalité de l'accessibilité aux équipements et mettre en place un programme global de soutien au matériel spécialisé		C				
5. Mettre en place des mesures incitatives à la concertation visant à l'accessibilité et la complémentarité aux équipements		C				

6. Que l'on vise à l'universalité de l'accès aux équipements par le biais d'une concertation scolaire-municipale obligatoire et d'un partage équitable des coût	C						
7. Que l'on vise à l'universalité de l'accessibilité aux équipements en liant l'aide financière gouvernementale à l'obligation pour les municipalités et les commissions scolaires de se concerter préalablement à la rénovation et à la construction de tout équipement					C		

C: Consensus Q: Quasi-consensus D: Divergences

6.4 **Propositions du Ministre lors du sommet**

- Compte tenu de l'incidence de ce dossier auprès des intervenants au plan local;

- compte tenu de ses interrogations dans le dossier de la concertation scolaire-municipale qui sera étudié lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal;

- que l'examen de cette question soit reporté à cette Conférence thématique.

6.5 **Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre**

Tous les partenaires acceptent que le Ministre reporte ce sujet à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal.

LES MÉCANISMES DE CONCERTATION

7. LES MÉCANISMES DE CONCERTATION

7.1 Suggestions du Ministère

Afin d'alimenter les échanges et d'articuler des consensus devant baliser l'avenir, le Ministère soumet aux participants une stratégie de mise en place de mécanismes de concertation à trois niveaux distincts, soit local, régional ou national.

Au niveau local, afin d'éviter le dédoublement, le Ministère propose qu'un mécanisme de concertation regroupe les principaux acteurs dans le but d'examiner la problématique de l'encadrement sportif sur le terrain et que des stratégies d'intervention soient dégagées. L'initiative de provoquer cette concertation devrait normalement venir des pouvoirs publics, quoique dans certains cas, des organismes locaux pourraient agir comme déclencheurs.

Au niveau régional, le Ministère propose la mise en place d'une commission sportive régionale afin de mieux coordonner les actions. Cette commission exercerait les tâches suivantes:

- élaborer une problématique propre au développement sportif de base;
- fournir tout support utile aux organismes locaux et aux comités sportifs locaux tout en évitant la centralisation;
- élaborer des plans d'action pour chaque sport en influant sur le contenu des programmes et sur le partage des responsabilités;
- agir comme carrefour pour la planification et l'acheminement de certains programmes régionaux pour l'harmonisation des réseaux de compétition, pour la coordination des manifestations et l'intégration des personnes handicapées.

Le Ministère soumet deux scénarios de mise en opération. Le premier suggère une commission sportive régionale concernant deux stratégies distinctes pour le milieu scolaire et le milieu municipal. Le second scénario implique un fusionnement des organismes régionaux existants au sein d'un seul organisme régional multisports. Une telle approche modifierait également la structure des organismes multisports au plan national dans le sens d'un rapprochement, voire même d'un fusionnement.

Au niveau national, le Ministère propose pour fins de discussion la mise en place d'une table nationale de concertation qui regrouperait les principaux partenaires du secteur. Le Ministère en assurerait d'abord la direction avec les organismes nationaux et, par la suite, il jouerait un rôle d'observateur. Cette table aurait pour mandat d'exercer les tâches suivantes:

. revoir périodiquement la dynamique propre au développement sportif de base;

. superviser le processus visant à dégager un plan unique de pratique sportive unidisciplinaire, applicable à tous les niveaux;

. harmoniser les réseaux de compétition au plan national;

. actualiser la réflexion portant sur les groupes d'âges dans la pratique sportive;

. identifier les zones où l'action fait défaut en matière de développement sportif de base et formuler des recommandations à l'attention du Ministère.

7.2 Résumé des échanges des participants

Aucun amendement n'est suggéré aux propositions du Ministère. Toutefois, on remarque une diversité dans les échanges qui animent les ateliers.

Au niveau local, on veut reconnaître une instance de coordination en matière de concertation. Les représentants des Conseils régionaux de loisir suggèrent que le leadership de la concertation au niveau local soit assuré par la municipalité. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec est favorable pour lui assurer un rôle de déclencheur, mais elle conteste le choix de confier l'entière responsabilité du développement sportif de base aux municipalités, prétextant que ce domaine relève des commissions scolaires. À cet égard, les municipalités rétorquent qu'elles doivent demeurer maîtres d'oeuvre, mais qu'elles seraient favorables à une plus grande ouverture du milieu scolaire. De plus, elles avouent que le monde scolaire serait un meilleur réalisateur pour bon nombre d'activités. À cela, le monde scolaire propose que l'on pourrait mettre sur pied des mécanismes légers de concertation au niveau du contenu des programmes. Le monde municipal précise qu'il faut un mécanisme léger issu du dynamisme local et selon le choix d'un modèle qui sera accepté par le milieu. Quant à la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, sa préoccupation principale semble être l'intégration des bénévoles dans ce mécanisme.

Parler de concertation n'est pas tout. Encore faut-il savoir sur quoi se fera cette concertation? Le monde municipal précise qu'il faut:

- clarifier les responsabilités et le soutien de chacun afin d'éviter les dédoublements;
- partager les ressources;
- s'entendre sur le calendrier des manifestations;
- s'entendre sur les tarifications.

Au palier régional, un consensus a été établi quant au fait qu'on ne peut actuellement privilégier un mécanisme de concertation régionale. Les participants préfèrent s'en reporter à la Conférence sectorielle d'ici quelques mois. Malgré cet état de fait, les participants ont quand même échangé certaines opinions.

Les fédérations trouvent difficile d'appuyer l'un ou l'autre des scénarios de table de concertation proposés par le Ministère; il en est de même pour le schéma de la Conférence québécoise du sport étudiant. L'objectif d'une table de concertation au palier régional est, selon le Regroupement Loisir Québec et les fédérations unisport, d'assurer une première concertation au niveau régional et d'orienter les interventions. La Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec précise que le rôle d'un mécanisme de concertation régional est d'harmoniser et non d'identifier des actions à prendre. De plus, cette table devra, selon la Société des Sports du Québec et un représentant du monde associatif, respecter le plan unidisciplinaire. Toutefois, les représentants des conseils régionaux de loisir ne sont pas convaincus que le plan unidisciplinaire reflétera les besoins et les objectifs des participants.

Quant à la mise en marche de cette table, les participants semblent s'entendre pour que ce soit les conseils régionaux de loisir qui en garantissent l'accueil. D'autre part, ces mêmes représentants considèrent que l'autonomie politique et administrative d'une table régionale de concertation est inacceptable. Ils sont prêts toutefois à modifier leurs structures politiques afin de laisser plus de place aux organismes sportifs. Selon les fédérations unisport, cette table pourrait être rattachée logistiquement aux conseils régionaux de loisir, mais doit garder son autonomie. De plus, elles considèrent que trop peu d'efforts ont été faits au niveau du sport au palier régional. À cet égard, le monde municipal fait remarquer que le mandat des conseils régionaux doit être clarifié et que s'assoient ensemble le responsable du sport au conseil régional du loisir et celui du sport scolaire.

Quant à la mise sur pied d'une table de concertation au niveau national, le sport scolaire ne voit pas la pertinence de la présence des Jeux du Québec en son sein. Toutefois, le monde municipal, le Ministère et la Société des Jeux du Québec jugent important que la corporation des Jeux soit présente. Il semble, au terme de la discussion, que l'on s'entende pour que la Société des Jeux du Québec soit associée au besoin et/ou ponctuellement à cette table de concertation.

7.3 **Propositions émanant des échanges**

Propositions des participants	ATELIERS A	B	C	D	E	F
1. Que l'on se dote localement d'un mécanisme léger de concertation avec le mandat suivant: clarifier les responsabilités de chacun; partager les ressources; planifier les manifestations locales; s'entendre sur la tarification. Ce mécanisme pourrait être appuyé par des mesures incitatives à la concertation (comme les clubs sportifs renouvelés)	C	C	C		C	C
2. Que l'État déclare le milieu étudiant comme le partenaire privilégié de la municipalité dans la maîtrise d'oeuvre		C				
3. Que soit mise en place une table régionale de concertation autonome aux plans administratif et politique. Cette table serait composée sur une base volontaire de représentants des milieux municipal, privé, scolaire, et des associations régionales		D	C	C	C	C
4. Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reconnaisse cette table régionale de concertation et la supporte financièrement						
5. Que l'on ne prenne pas de position immédiatement sur l'un ou l'autre des scénarios proposés. La Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional permettra aux organismes de se préparer davantage à faire consensus sur la mise en opération du mécanisme régional	C					
6. Que soient rejetés les deux scénarios du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour une table et retourner à la table nationale la responsabilité d'identifier l'opérationalisation de la table régionale		C				
7. Que soit mise en place une table de concertation régionale selon le schéma I et que par la suite l'ensemble du milieu tende à évoluer vers le schéma II						
8. Que soit créée une table de concertation nationale telle que décrite dans le rapport du Comité d'experts sur le développement sportif de base et regroupant les organismes suivants: le milieu municipal, étudiant, sport fédéré, organisation régionale	C	C	C	C	C	C

9. Que cette table soit en plus considérée comme un mécanisme d'action				C		
10. Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soit reconnu comme l'organisme responsable d'assurer la mise en place de la table nationale de concertation		Q				C
11. Que l'on procède aux regroupements administratifs des fédérations unisport par affinité si elles le désirent tout en respectant leur autonomie		C				
12. Que la table de concertation nationale soutienne l'implantation des tables régionales				C		

C: Consensus Q: Quasi-consensus D:Divergences

7.4 **Propositions du Ministre lors du sommet**

Au niveau local:

- Que le principe d'un mécanisme de concertation au niveau local soit retenu.

- Que l'examen de son statut et de ses modalités de mise en place soit référé à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal.

Au niveau régional:

- Que le principe d'une table de concertation régionale soit retenu. Cette table sera composée des municipalités et de leurs partenaires privilégiés, le milieu scolaire ainsi que le milieu associatif. Elle aura pour mandat:

  . d'élaborer une problématique propre au développement sportif de base;

  . de fournir tout support utile aux organismes locaux et aux comités sportifs locaux tout en évitant de provoquer un phénomène de centralisation;

. d'élaborer des plans d'action pour la pratique de chaque sport dans la région en influant sur les contenus de programme et sur le partage des responsabilités aux plans local et régional;

. d'agir comme carrefour pour la planification et l'acheminement de certains programmes régionaux tels que les clubs sportifs régionaux, l'harmonisation des réseaux de compétition, la coordination des manifestations et l'intégration des personnes handicapées aux réseaux existants.

- Que l'examen de son statut et des modalités de mise en place soit référé à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional.

Au niveau national:

- Que soit formée une table nationale de concertation regroupant les organismes suivants: le milieu municipal et son partenaire privilégié, le milieu scolaire; le milieu associatif national; le Ministère. Dans le cas du Ministère, il agira d'abord comme déclencheur de la mise en place de la table et par la suite comme observateur.

  Les principaux mandats de la table sont:

  . revoir périodiquement la dynamique propre au développement sportif de base au Québec;

  . identifier toute zone grise où l'action fait défaut en matière de développement sportif de base au Québec et formuler des recommandations à l'attention du Ministère et de ses partenaires.

- Que cette table nationale de concertation ait comme tâches prioritaires pour les prochains mois:

. l'élaboration d'une stratégie visant l'unification des réseaux de compétitions par discipline et ce, pour la Conférence nationale du loisir (présenté à la section 2.4 de ce document);

. l'examen du dossier de la formation des cadres sportifs et la remise d'un rapport en septembre 1986 (présenté à la section 5.4 de ce document);

. l'élaboration d'une stratégie de communication pour la préparation et la réalisation de la campagne de promotion du secteur et ce, avant avril 1986 afin d'être en mesure de la tenir en septembre 1986 (présenté à la section 4.4 de ce document).

- Que la table de concertation soit financée entièrement à même les ressources des organismes qui en font partie.

7.5 Réactions des partenaires face aux propositions du Ministre

Au niveau national:

Les représentants du Regroupement Loisir Québec et de l'Union des municipalités du Québec se disent en accord avec la proposition du Ministre, mais demandent des précisions quant à la méthode de financement de cette table. Que veut dire exactement la proposition faite: "à même les ressources des organismes qui en font partie"? À la suite de cette intervention, le représentant des conseils régionaux de loisir critique fortement le Ministre en lui rappelant qu'il accepte quasiment de financer une espèce de table de concertation qu'il appelle "Excellence Québec"; cependant, en ce qui concerne le développement sportif de base, les cordons de la bourse demeurent bien noués.

Le Ministre précise que le Gouvernement n'a pas l'intention d'injecter des nouveaux fonds mais pourrait, à la rigueur, envisager un support logistique comme cela s'est fait pour le Comité d'experts. À la suite de cette réponse, les partenaires se sont montrés satisfaits de l'ouverture du Ministre.

La composition de la table nationale a également soulevé des interrogations. Un représentant des conseils régionaux de loisir fait remarquer à ce sujet que la représentation régionale est absente du libellé proposé, alors que dans les ateliers, la nécessité de sa présence avait fait consensus. À cela, le Ministre répond que la formation ou la composition de la table sera conforme à la représentation que l'on trouve actuellement au sommet. Le Ministre rassure également le représentant du monde scolaire qui s'interroge, d'une part, à savoir si, dans l'esprit du Ministère, les organismes du milieu étudiant sont bien considérés comme organismes associatifs et si, d'autre part, le mode d'invitation sera le même que pour la Conférence sectorielle actuelle. Le Ministre émet l'assurance que le milieu étudiant est considéré comme associatif même s'il regroupe des corporations et non des personnes. Quant au mode d'invitation, le Ministre souhaite que cela soit etfectué de la même manière que pour la Conférence actuelle. La Société des Jeux du Québec s'interroge également sur sa participation à la table de concertation. Le Ministre répond par l'affirmative en précisant: "sous le chapeau du monde associatif".

Le représentant de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec se dit d'accord avec l'ensemble de la proposition, mais il souligne avec rigueur que cette concertation devra se faire en respectant l'entité, la tradition et le fonctionnement actuel des structures existantes. Tous font consensus sur le sujet.

Au niveau régional:

On rappelle au Ministre que la concertation régionale métropolitaine est différente spécialement à Montréal. Le Ministre aurait-il l'intention de confier un mandat "ad hoc" à la commission de concertation nationale? Selon le Ministre, cette question sera décidée lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional et effectivement, cela pourrait être une des tâches de la table si elle le juge à-propos.

Quant aux rôles des conseils régionaux de loisir au sein de cette table, ce qui semble inquiéter son représentant, le Ministre ne peut que répondre que cela dépendra des discussions qui auront lieu lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional. Il en va de même pour les questions sur le financement soulevées par les conseils régionaux de loisir.

L'Union des municipalités du Québec émet des réserves sur les mécanismes de concertation en régions étant donné l'absence des municipalités à ce niveau et aussi du fait que l'on ne connaît pas les résultats de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional.

Au niveau local:

L'Union des municipalités régionales de comté du Québec s'interroge à savoir si le mécanisme de concertation au niveau local sera obligatoire. Une concertation, rétorque le Ministre, implique une participation de tous, une volonté de la part de tous. Si la concertation est rendue obligatoire, cela ne s'appelle plus de la concertation. Sur cette affirmation du Ministre, il semble que tous s'entendent. Toutefois, le représentant du sport étudiant précise qu'il faudra fournir au milieu les instruments nécessaires pour pouvoir se concerter, des raisons pour se concerter.

De plus, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec intervient en disant que le Gouvernement doit arrêter de mettre des bâtons dans les roues et établir des conditions facilitantes. Les problèmes de concertation, dit-il, sont en milieu rural où il n'y a pas ou peu d'échange possible entre les municipalités et le réseau scolaire. Le problème dans ce dossier est un problème de coût.

À la fin de la discussion, un accord de principe s'établit sur le mécanisme de concertation au niveau local, quitte à en préciser à la suite le statut et les modalités.

RAPPEL DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LES PARTENAIRES

8. RAPPEL DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LES PARTENAIRES

8.1 La définition du développement sportif de base

Les partenaires adoptent la définition voulant que "le développement sportif de base est un processus qui consiste à mettre en situation des Québécois et des Québécoises pour leur permettre de s'initier, se recréer et, pour certains d'entre-eux, se perfectionner par le biais d'une pratique reconnue permettant ultimement le développement optimal de leurs capacités" et que, de plus, cette dernière soit toujours accompagnée de définitions des concepts.

8.2 La tenue de manifestations

Les partenaires souscrivent à l'idée que chaque fédération unisport établisse ses besoins en matière de championnats, de jeux et de compétitions unidisciplinaires. Une fois ces besoins identifiés, que la table nationale de concertation précise les véhicules, les instruments et les moyens permettant de concrétiser l'idée d'un seul réseau de compétition par discipline avec des lieux de réalisations multiples et une programmation intégrée de l'ensemble des manifestations.

Ils appuient également la mention qu'un plan stratégique d'intervention soit déposé par la table nationale de concertation lors de la Conférence nationale du loisir pour une application graduelle à partir de 1986 afin que ce processus soit complètement terminé pour 1987. Ce réseau unique de compétition doit s'appuyer sur la diversité des disciplines, des partenaires et des lieux de réalisation et il doit prendre soin d'intégrer les clientèles spécifiques. Dans le cadre de ses travaux, la table nationale de concertation devra prendre en considération la préoccupation et la reconnaissance d'une catégorie d'âge uniforme par discipline.

8.3 L'encadrement et le support aux programmes

Les partenaires considèrent que les propositions touchant l'encadrement et le support aux programmes du niveau local soient analysées dans le cadre de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal.

De plus, ils préfèrent référer, pour analyse à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional, les propositions touchant l'encadrement et le support au niveau régional et notamment la proposition concernant le redécoupage régional.

8.4 La promotion et l'information

Un consensus est obtenu des partenaires afin qu'une campagne de publicité impliquant tous les partenaires, soit le réseau scolaire, les municipalités et les associations, soit tenue en septembre 1986, de façon à promouvoir le développement du secteur.

De plus, ils sont d'avis que cette campagne de promotion soit axée sur le soutien des stratégies particulières des divers niveaux d'intervention et que chacun d'eux fournisse des ressources professionnelles et financières à la réalisation de cette campagne à l'intérieur de ses programmes réguliers.

8.5 La formation des cadres sportifs

Les partenaires s'accordent pour que l'examen du dossier de la formation des cadres sportifs soit reconnu comme l'une des tâches prioritaires de la table nationale de concertation de façon à produire un rapport pour septembre 1986.

8.6 Le développement des équipements sportifs

Tous s'entendent afin que l'examen de la question des équipements soit reporté à la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal, compte tenu des incidences de ce dossier au plan local, notamment en regard de la concertation scolaire-municipale.

8.7 Les mécanismes de concertation

En cette matière, les partenaires forment consensus sur les orientations suivantes:

- Retenir le principe d'un mécanisme de concertation au niveau local et référer l'examen de son statut et de ses modalités de mise en place lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir en milieu municipal.

- Retenir le principe d'une table de concertation au niveau régional composée de municipalités, du milieu scolaire et du milieu associatif, et référer l'examen de son statut et de ses modalités de mise en place lors de la Conférence thématique sur l'organisation du loisir au niveau régional.

- Former une table nationale de concertation avec une composition et un mécanisme d'invitation conformes à ceux retenus pour le sommet. Dans le cas du Ministère, il agira d'abord comme déclencheur de la mise en place de la table et par la suite comme observateur. La table de concertation se financera entièrement à même les ressources des organismes qui en font partie.

  En plus de revoir périodiquement la dynamique propre du développement sportif de base, d'identifier les zones grises où l'action fait défaut et de formuler des recommandations à l'attention du Ministère et de ses partenaires, la table nationale de concertation aura comme tâches prioritaires pour les prochains mois:

- d'élaborer une stratégie visant l'unification des réseaux de compétitions par discipline et ce, pour la Conférence nationale du loisir;

- d'examiner le dossier de la formation des cadres sportifs et la remise d'un rapport en septembre 1986;

- d'élaborer une stratégie de communication pour la préparation et la réalisation de la campagne de promotion du secteur et ce, avant avril 1986 afin d'être en mesure de la tenir en septembre 1986.

CONCLUSION

CONCLUSION

Ces deux journées de discussions et d'échanges semblent avoir été fructueuses pour tous les partenaires. Des consensus forts ont été établis, mais aussi des divergences ont surgi. Néanmoins, le bilan apparaît positif.

Au niveau des consensus, les partenaires se sont d'abord entendus sur une définition commune du développement sportif de base. Sur des points fondamentaux, les partenaires ont fait consensus sur les modalités de mise en place d'une table nationale de concertation et sur ses mandats. De plus, les partenaires ont identifié trois dossiers prioritaires à confier à cette table: la relance du dossier sur la formation des cadres sportifs, l'intégration des plans du développement unidisciplinaire et l'organisation d'une campagne de promotion du secteur. Les partenaires s'accordent également sur l'importance à donner à l'unification des réseaux de compétitions et sur un calendrier de travail à respecter.

En raison des inter-relations avec d'autres secteurs du loisir, certains dossiers ont été reportés à des conférences thématiques ou sectorielles. Ce fut le cas des mécanismes de concertation aux niveaux régional et local, du dossier de l'encadrement et du support au développement des programmes, en particulier sur la question du redécoupage régional, et finalement sur le dossier des équipements.

Même si les représentants des divers milieux n'ont pas pu s'entendre sur une déclaration de principe qui reconnaissait la nécessité de se concerter et ce à tous les niveaux, il ressort de cette Conférence une nette volonté de la part de tous d'assurer un développement harmonieux dans le secteur du sport de base.

ANNEXE

CONFÉRENCE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR ATELIERS

A T E L I E R A

CHARLEBOIS, Jean-Paul
Société des sports du Québec

COTÉ, Benoit
Maire de Saint-Apollinaire

DRAPEAU, Jean-Claude
Conseil régional de loisir
de l'Est du Québec

PAQUET, Yves
Fédération des associations
sportives collégiales du Québec

PELLETIER, Clément
Ville de Québec

PERRON, Charles
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

POIRIER, Roch
Regroupement Loisir Québec

RANGERS, Claude
Fédération d'haltérophilie

ST-JEAN, Lionel
Fédération québécoise de
la retraite sportive

TÉTREAULT, André
Sous-ministre adjoint
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de la Pêche

PRÉSIDENT : Jean-Claude Drapeau
ANIMATEUR : Michel Boisclair
SECRÉTAIRE: Lynda Young

A T E L I E R B

BÉLANGER, Jean
Union des municipalités du Québec

DION, Jocelyne
Fédération de hockey sur gazon

DUNCAN, John Lewis
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de la Pêche

FALLON, Laurent
Cégep Lévis-Lauzon

HARVEY, Gilles
Conseiller - Ville d'Alma

LAFORGE, Camil
Conseil régional de loisir
du Saguenay/Lac St-Jean

LYON, Walter
Société des sports du Québec

PERREAULT, Roger
Fédération québécoise de soccer

REIGNIER, Jacques
Commission des loisirs intermunici-
pale du Saguenay-Sud

ROUILLARD, Camille
Union des municipalités du Québec

PRÉSIDENT : Camil Laforge
ANIMATRICE: Bernadette Germain
SECRÉTAIRE: Marc Côté

ATELIER C

DEROY, Michel
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de la Pêche

DUSSUREAULT, Michel
Conseil régional de loisir
de l'Estrie

FOURNIER, André
Fédération de natation

SAUVAGEAU, Jacques
Directeur des loisirs
de Sept-Iles

ST-LAURENT, Gilbert
Fédération de tir-à-l'arc

TURGEON, Jacques
Fédération du sport scolaire
du Québec

VACHON, Émilien
Société des Jeux du Québec

PRÉSIDENT : Jacques Sauvageau
ANIMATRICE: Françoise Marcotte
SECRÉTAIRE: Gaston Dionne

ATELIER D

BEAUDET, Diane
Fédération de patinage artistique

BLOUIN, Pierre
Municipal

DUQUETTE, Jean
Regroupement Loisir Québec

GOSSELIN, Jean
Fédération de ski

LAMPRON, Jérôme
Maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

PAQUET, Denis
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de la Pêche

SAMSON, Jean-Yves
Regroupement Loisir Québec

SÉNÉCAL, Richard
Conseil régional de loisir
Richelieu-Yamaska

TOUSIGNANT, René
Ville de Tracy

VÉZINA, Guy
Collège Mont Sainte-Anne

PRÉSIDENT : Jean-Yves Samson
ANIMATRICE: Margo Ménard
SECRÉTAIRE: Michel Pellerin

A T E L I E R E

AGOUÈS, Gérard
Fédération québécoise d'escrime

AUGER, Jacques
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de Pêche

CHARBONNEAU, Pierre
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

DION, Ginette
Association du sport scolaire
de la Mauricie

DUMAS, Yves
Fédération de handball

DUMONT, Claude
Municipalité de Dégelis

GAGNON, Gaston
Municipalité régionale de comté
Côte-de-Beaupré

LECLAIR, Vic
Club de l'âge d'or

PARENT, Claude
Fédération du sport scolaire
du Québec

TURGEON, Michel
Conseiller aux affaires publiques

PRÉSIDENT : Gaston Gagnon
ANIMATEUR : Yves Lavigne
SECRÉTAIRE: Jean Rivet

A T E L I E R F

CROTEAU, Jean-Claude
Fédération des commissions
scolaires catholiques du Québec

DESROSIERS, Guy
Ministère du Loisir, de
la Chasse et de la Pêche

LAMARCHE, Pierre
Ville de Sainte-Foy

LAMOUREUX, Martine
Fédération de hockey sur gazon

LASSONDE, Pierre
Association sportive universitaire
du Québec

LEROUX, Gérard
Ville de Jonquière

MAHONEY, David
Judo Québec

ROUSSEAU, Bertrand
Société des Jeux du Québec

TREMBLAY, Nicol
Conférence des organismes régionaux
de loisirs du Québec

PRÉSIDENT : Pierre Lassonde
ANIMATRICE: Ginette Simard
SECRÉTAIRE: Paul Séguin